

## PRIX DE REPRISE 2017 PAR KWH

POUR LES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS DONT LA PUISSANCE DE L'INSTALLATION EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1MVA

MODÈLE 1 ET 2 : « CONSOMMATION PROPRE INDIVIDUELLE OU INJECTION DU SURPLUS » ET « INJECTION TOTALE »		
<b>Solaire</b> <b>8.75 ct./kWh</b> énergie refoulée	<b>Eolien – Biomasse – Mini Hydro</b> <b>7.92 ct./kWh</b> énergie refoulée	<b>Non renouvelable</b> <b>3.87 ct./kWh</b> énergie refoulée

MODÈLE 3 :* SANS COMMUNAUTÉ D'AUTO-CONSOMMATEURS MODÈLE ROMANDE ENERGIE	
<b>Solaire</b> <b>15.51 ct./kWh</b> énergie autoconsommable	<b>Non renouvelable</b> <b>11.97 ct./kWh</b> énergie autoconsommable
<b>8.75 ct./kWh</b> énergie refoulée	<b>3.87 ct./kWh</b> énergie refoulée

\*Ce modèle n'est plus proposé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

MODÈLE 4 : AVEC LA CONSTITUTION ET LA GESTION D'UNE COMMUNAUTÉ D'AUTO-CONSOMMATEURS		
<b>Solaire</b> <b>8.75 ct./kWh</b> énergie refoulée	<b>Eolien – Biomasse – Mini Hydro</b> <b>7.92 ct./kWh</b> énergie refoulée	<b>Non renouvelable</b> <b>3.87 ct./kWh</b> énergie refoulée

POUR LES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS DONT LA PUISSANCE DE L'INSTALLATION EST SUPÉRIEURE À 1MVA

Renouvelable et non renouvelable  
**3.87 ct./kWh**  
 énergie refoulée